



**DE LA COMMUNE DE LEON**

**SEANCE DU 10 JUIN 2021**

Nombre de membres afférents au Conseil

**19**

Nombre de membres en exercice

**19**

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

**19**

Date de la Convocation :

**4 Juin 2021**

Date d'affichage :

**11 juin 2021**

Objet de la délibération :

**DEL2021/028 Convention Pôles retraites et Protection sociale 2020 2022**

L'an Deux Mil Vingt et Un et le Dix Juin à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Delphine DUPRAT à Dominique LARTIGAU, Muriel LAGORCE à Eric MACQUART

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul TRAYE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention 2020/2022 Pôles retraites et Protection sociale entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes (CDG40) et la Commune.

**A) Pôle Retraites**

Cette convention a pour but de fixer le rôle d'intermédiation du CDG40 à l'égard de la collectivité pour l'exécution des missions prévues par la convention de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et consignations, mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFF, consistant en :

- Une mission d'information sur les fonds CNRACL, RAFF et IRCANTEC au profit des collectivités et de leurs agents,
- Une mission d'accompagnement des employeurs territoriaux et des actifs dans leurs démarches pour le compte de la CNRACL, du RAFF et de l'IRCANTEC.
- Une mission d'intervention, pour le compte des employeurs territoriaux au titre de la CNRACL, sur les dossiers dématérialisés ou matérialisés adressés à la Caisse des Dépôts.

**B) Pôle Protection Sociale**

Outre le rôle d'intermédiation dans le cadre de la gestion des dossiers liés à la protection sociale des agents, le CDG40 propose une assistance technique individualisée auprès de chaque collectivité. Il s'appuie sur sa plate-forme de services et les mobilise pour assurer le suivi des dossiers.

Le pôle protection sociale s'appuie sur le partenariat avec le secrétariat du comité médical et de la commission de réforme, le partenariat avec la CPAM des Landes. Il travaille bien entendu en étroite relation avec le service carrières, le service juridique et le service médecine et prévention du CDG40.

Envoyé en préfecture le 11/06/2021

Reçu en préfecture le 11/06/2021

Affiché le 11/06/2021



Le Conseil Municipal, après délibération e

à l'unanimité, DÉCIDE :

ID : 040-214001505-20210610-DEL2021\_028-DE

- D'approuver le projet de convention sociale présenté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :  
N° identifiant unique :  
N° enveloppe :

